# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE SAINT JUST

Nombres au Conseil Municipal de Membres

présents

part à la Délibération Séance du 14 mars 2023

12

7

Date de la convocation:

17.02.2023

Date d'affichage:

17.02.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars

à 12h45 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle municipale sous

la présidence de M. Stéphane GARCIA

Maire

Rectification de la délibération : Avis sur le projet Agrisolaire au titre de l'évaluation environnementale

**Présents :** TORREL Sébastien, RENAUD Géraldine, HULEUX Stéphane- Adjoints DUCHESNE Patricia, PRUD'HOMME Laëtitia, HELIN Sophie, PABIOT Virginie

Présence exceptionnelle de Monsieur Carl ACCETTONE Secrétaire Générale et sous préfet de Bourges qui n'a pas pris part au débat

Excusées: M. HULEUX Stéphane donne pouvoir à M. Stéphane GARCIA

M. FOURNIER Olivier donne pouvoir à TORREL Sébastien

Absents: LE GRANDIC Alexis, BRABANT Marie, THERY Marie

Secrétaire de séance : Mme PRUD'HOMME Laëtitia

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires demandant au Conseil Municipal de statuer sur le projet agrisolaire objet de la délibération, au titre de l'évaluation environnementale.

Après avoir entendu l'exposer de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'évaluation environnementale du projet Agrisolaire.

VOTE A L'UNANIMITE

Acte department Préfecture du Characte

Pour copie conforme

Fait à saint Just, le 14/03/2023

Le Maire,

Stéphane GARCIA

1 2 AVR. 2023

Mme la Secrétaire de séance

PRUD'HOMME Laëtitia

Diffusion sur le site internet de la commune le 07/04/2023 En application du codes des relations entre le public et l'administration, Pour personnes dépourvues du réseau internet, les actes sont consultables en mairie

Transmis en Préfecture 07/04/2023 Le 07/04/2023 Certifiée exécutoire publiée

### REPUBLIQUE FRANCAISE



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 29 JUIN 2023 à 18 HEURES

#### Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	41	4	4	23 juin 2023	23 juin 2023

Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Presents: Irene Fellix, Richard Boudlet, Jean-Louis Salari, Gerard Santiosuosso, Jean-Marie Vollot, Patrick Barnier, Bernard Dupperat, Bruno Fouchet, Alain Maze, Stéphane Garcia, Corinne Lefebyre, Stéphane Hamelin, Catherine Pallot, Marc Stoquert, Fabrice Archambault, Constance Bonduelle, Céline Madrolles, Catherine Menouy, Nadia Nezlioui, Frédérique Soulat, Alain Bouquin, Corinne Trussardi, Jean-Pierre Pierron, Sakina Robinson, Régis Mautre, Marie-Hélène Biguier, Jean-Marc Bardi, Martial Rebeyrol, Ludwig Speter-Lejeune, Elisabeth Pol, Velérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique Gillet, Mélanie Celegato, Pierre Guillet, Béatrice Fournier, Nicole Hubert, Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés: Denis POYET, Marcella MICHEL, Alexia FRANQUES, Nadine MOREAU

Absents: Evelyne SEGUIN, Urbain NTARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Pouvoirs : Yann GALUT donne pouvoir à Jean-Louis SALAK Marie-Christine BAUDOUIN donne pouvoir à Didier PRUDENT Bernadette GOIN-DEMAY donne pouvoir à Bernard DUPERAT Christine CHEZE-DHO donne pouvoir à Mme la Présidente Olivier CABRERA donne pouvoir à Sakina ROBINSON Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Marc STOQUERT Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI Hugo LEFELLE donne pouvoir à Constance BONDUELLE Renaud METTRE donne pouvoir à Céline MADROLLES Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Catherine PALLOT Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY Joël ALLAIN donne pouvoir à Régis MAUTRE
Philippe MOUSNY donne pouvoir à Martial REBEYROI Philippe MERCIER donne pouvoir à Ludwig SPETER-LEJEUNE Justine SINGEOT donne pouvoir à Elisabeth POL Christian JOLY donne pouvoir à Nicole HUBERT Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Eric LE PAVOUX Franck BRETEAU donne pouvoir à Gérard SANTOSUOSSO Christine DAGAUD donne pouvoir à Jean-Marie VOLLOT

M. Marc STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

Domaine : 2.2.2 Permis de construire

- 59 -

# Avis sur autorisation environnementale centrale photovoltaïque de Saint-Just

## Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 122-1 et R 122-7 ;

Vu la demande de permis de construire déposée par la société Neon en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque sur un site de 37,63 hectares pour une puissance de 33,27 Mwc (Mégawatt Crette) située Terre Chevigny à Saint-Just ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames verte et noire, Mobilité et Voirie, Plan Vélo du 7 juin 2023;

Considérant que le projet s'inscrit sur le site d'une ancienne carrière ;

Considérant que le site se situe dans l'aire de protection du captage du Porche ;

Considérant que la conception du projet de centrale photovoltaïque a été étudiée afin de pouvoir maintenir une activité agricole sur site ;

Considérant que l'exploitant s'est engagé, au travers une obligation réelle environnementale, à maintenir une activité agricole Bio afin de préserver la ressource en eau ;

Considérant que l'étude d'impact a identifié la présence d'espèces d'oiseaux nicheuses du fait de la diversité des zones d'habitat :

Considérant que l'agglomération, au travers sa politique de mise en œuvre des trames vertes, entend favoriser le maintien et le développement de la biodiversité ;

Considérant que le demandeur prévoit la création d'une haie sur le pourtour de tout le site.

M. Jean-Louis SALAK rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

# DECIDE par 60 voix "pour" et 2 abstentions (Mme MENGUY, Mme LABRO (pouvoir à Mme MENGUY))

- de donner un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :
  - > Implanter, le long des pistes de circulation intérieure, des haies ou autre plantations arbustives pour favoriser la création de corridors de biodiversité ;
  - Traiter les façades des postes de livraison afin d'améliorer leur insertion ;
  - > Positionner le portail afin qu'il ne vienne pas impacter les éléments de trame verte identifiés au plan local d'urbanisme intercommunal ;
  - > Créer un gîte à chauve souris intégré au poste de transformation ou de livraison.

Le Secrétaire de séance

Marc STOQUERT Membre du Bureau Pour la Présidente et par délégation Le Vice-Président

Denis POYET

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le 1 1 1 1 1 2023 Diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération le 1 7 1 1 2023

Pour la Présidente et par délégation La Responsable du Service des Assemblées Annick GRELAT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de sa notification.